



Consultation publique

Projets de règlements P-06-045 et P-04-047-32

Modification du Plan d'urbanisme Arrondissement de Ville-Marie

Construction d'un immeuble résidentiel sur deux lots situés entre le boulevard De Maisonneuve Ouest et les rues de Bleury et Mayor

Le projet de règlement P-06-045 intitulé « Règlement autorisant l'implantation d'un édifice résidentiel sur les lots 1 340 567 et 1 340 568 du cadastre du Québec qui forment la partie est de l'îlot délimité par le boulevard De Maisonneuve et les rues De Bleury, Mayor et City Councillors », et le projet de règlement P-04-047-32 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal » ont été adoptés par le conseil municipal à son assemblée du 30 octobre 2006.

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlements et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

Le projet de règlement P-06-045 vise à permettre l'implantation d'un immeuble résidentiel et commercial sur le territoire d'application du règlement.

Le projet de règlement prévoit des dispositions relatives aux hauteurs, à l'implantation, à la volumétrie, ainsi qu'aux questions d'aménagement, de design et d'architecture.

Le projet de règlement P-06-045 déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie et n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Modification au Plan d'urbanisme

Le projet de règlement P-06-047-32 modifie le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Il amende la carte intitulée « Les limites de hauteur » de ce plan par la création d'un nouveau secteur de hauteur maximale de 120 mètres sur un territoire délimité au nord par le boulevard De Maisonneuve Ouest, à l'est par la rue De Bleury à l'est et au sud par la rue Mayor

EMPLACEMENT



DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Bureau d'arrondissement de l'arrondissement Ville-Marie situé au 888 boul. de Maisonneuve est, 5^{ième} étage;
- ❖ Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée;
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le mardi 21 novembre
Office de consultation publique de Montréal
1550 rue Metcalfe
14^{ième} étage
19 h 00

La deuxième partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets débutera mardi le 12 décembre, à 19 h 00, à l'Office de consultation publique de Montréal.

Renseignements : Alexis Musanganya à l'OCPM (514) 872-1547

Montréal, le 7 novembre 2006

Me Yves Saindon Greffier par intérim
Ville de Montréal



**OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

1550, rue Metcalfe, bureau 1414, Montréal (Québec) H3A 1X6
Tél.: 514 872-3568 • Téléc.: 514 872-2556
